



CIA (Complément Indemnitare Annuel) Poitiers personnels ATSS suite CSA du 17/10/2024

Le recteur d'Académie de Poitiers par intérim acte un CIA et le retour des privilèges pour certains !

Le CIA (complément individuel Annuel) est donné depuis plusieurs années dans l'académie de Poitiers en décembre) l'an dernier, il était de 400 euros pour tous.

Cette année le service de la DIPEAR annonce une harmonisation au sein des différentes académies et propose un CIA pour cette année qui sera payée de nouveau en décembre, mais qui tendra à être pour les années à venir en Aout.

L'ensemble des personnels ATSS (Administratifs, techniques et santé sociaux) ont droit au CIA.

Le rectorat de Poitiers malgré des lettres de cadrage du ministère fait le choix de différencier les sommes par catégorie :

-Catégorie A : 700 euros

-Catégorie B : 500 euros

-Catégorie C : 400 euros.

A notre grand étonnement, le rectorat de Poitiers propose de différencier le CIA pour les IDE, les AS et les ITRF !!!! professions fortement féminisées, les AS et les IDE sont intégrées en catégorie A depuis plusieurs années !

Les AS et IDE alors qu'elles sont catégorie A vont percevoir 500 euros comme les catégories B.

Les ITRF catégorie B (hors DSI) après une grosse bataille portée par le SNASUB-FSU obtiennent ce matin un CIA à 500 euros

C'est une victoire !!!

Alors que le rectorat multiplie les Groupes de Travail (GT) sur égalité homme femme, les GT RH et veut orienter sur l'attractivité des métiers ! Les deux corps de métiers les plus fortement féminisés se voient rétrogradés et méprisés une fois de plus avec un CIA moindre par rapport à l'ensemble des Catégories A alors qu'elles sont dans cette catégorie !!

Alors quelle que soit la catégorie :

La FSU et la CGT ont demandé un CIA pour tous à 550 euros !!! sans différenciation par catégorie ! pour gommer les inégalités et travailler sur l'égalité hommes femmes !